



Nous remercions tous les auteurs pour leur apport à la rédaction de cette publication. La correction a été réalisée par Renée-Claude Gaumond, l'infographie par Luci Côté et l'impression par Impressions LP.

Sommaire

AUTOMNE 2009

• Retour sur l'assemblée	1
• Éditorial - Bienvenue aux nouveaux élus	2
• Panorama sur les activités environnementales du groupe ATENA - Volet informatique	3
• L'herbicyclage, une avenue à explorer pour réduire les déchets municipaux	4
• Impressions Soleil, <i>Ici on recycle !</i>	5
• Le Cégep de Rimouski obtient le niveau <i>Excellence</i> de la certification Cégep vert	6
• DOSSIER : hydrocarbures dans le Saint-Laurent : troquer l'or bleu pour brûler l'or noir ?	7-10
• Révision du Règlement sur les exploitations agricoles	11
• Paniers d'Ici	12
• Plan d'action régional sur les algues bleu-vert	12-13
• Façonner des communautés résilientes aux risques en milieu côtier	13-14
• Une avancée pour les chalets reculés !	14-15
• Ajout à nos connaissances sur les oiseaux en péril dans la Réserve de Matane	15-16

Retour sur l'assemblée

Le 4 juin dernier, à la Coopérative de solidarité Paradis de Rimouski, le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent tenait son assemblée générale annuelle qui a réuni plus d'une trentaine d'organismes de la région. L'assemblée a permis de nommer un conseil d'administration, de faire le point sur les activités de l'organisme et de présenter un nouveau plan d'action pour l'année 2009-2010.



© CCDMD

Ainsi, les thèmes qui ont été désignés comme prioritaires par les membres sont la forêt, l'eau, l'énergie et les matières résiduelles. Les principaux dossiers traités dans l'année porteront, par exemple, sur la réforme forestière, la lutte contre les cyanobactéries, les développements énergétiques (éolien, biomasse, hydrocarbures), la politique des matières résiduelles et un projet de forum sur la réduction de la dépendance au pétrole. Le nouveau plan d'action du conseil peut d'ailleurs être consulté sur le site internet au www.crebsl.com.

En soirée, le grand public était invité à assister à un panel très relevé et captivant sur la production d'énergie à partir de la biomasse entre François Tanguay, porte-parole de la Coalition québécoise du bois et Karel Ménard, directeur du Front commun pour une gestion écologique des déchets. Les présentations, riches d'informations pertinentes sur le sujet, peuvent également être visualisées sur le site Internet du conseil. ■



88 rue Saint-Germain Ouest,
bureau 104
Rimouski Qc
G5L 4B5
Téléphone :
418 721-5711
Télécopieur :
418 724-2216



© CREBSL

Pour nous joindre

Pour en savoir plus sur les activités du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, nous vous invitons à visiter notre site à l'adresse suivante : www.crebsl.com ou écrivez-nous : crebsl@globetrotter.net.

- ÉDITORIAL -

Le conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux élus municipaux

PAR GAËTAN MALENFANT, Conseil régional
de l'environnement du Bas-Saint-Laurent



© CCDMD

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent félicite et souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants municipaux qui ont été nommés aux élections municipales du 1^{er} novembre 2009.

Le conseil estime que la population doit s'intéresser de près à la politique municipale si elle désire faire avancer la cause de l'environnement. En effet, le public ignore encore à quel point le gouvernement a confié des responsabilités environnementales importantes aux instances municipales, par l'aménagement du territoire, la gestion de l'eau, la collecte des matières résiduelles ou le réseau de transport.

D'ailleurs, le conseil a fait connaître ses préoccupations dans le cadre des dernières élections et il a ciblé trois enjeux environnementaux prioritaires pour la région que sont l'eau, les matières résiduelles et le réchauffement climatique.

Le conseil est aussi d'avis que toutes les municipalités devraient se doter d'un programme de protection environnementale et d'un plan de développement durable avec des objectifs précis et mesurables.

Rappel des priorités ciblées par le conseil pour la région

Les matières résiduelles

- Implantation d'un service permanent de collecte des matières compostables ou putrescibles (déchets de table, résidus verts, etc.) qui composent environ 40 % des ordures
- Adoption de mesures en faveur de la réduction à la source et le réemploi car le Québec génère de plus en plus de matières résiduelles au total

L'eau

- Protection de l'eau souterraine, de surface (lac et rivière) et des rives, notamment par la conformité des traitements des eaux usées municipales et domestiques
- Intervention ferme pour diminuer la surconsommation et le gaspillage d'eau
- Appui à une gestion intégrée de l'eau par bassin versant

Le réchauffement climatique

- Prévention des risques liés à l'érosion côtière par la planification du territoire (système routier, habitats fauniques, propriétés riveraines, etc.)
- Adoption d'un plan de réduction des gaz à effet de serre (GES) portant sur les immeubles, les équipements motorisés, le transport en commun, etc.

Les pesticides, l'énergie, le paysage, les boisés et forêts privées, etc., sont d'autres exemples de compétences municipales qui concernent l'environnement et la qualité de vie. Les municipalités peuvent aussi consacrer à l'environnement un pourcentage de leur budget ou soutenir, avec des ressources humaines et financières, les associations environnementales de leur milieu.

Le conseil sera heureux de collaborer avec les élus afin de les accompagner et de les aider à rencontrer leurs responsabilités en matière environnementale. Cette collaboration se fera notamment par l'intermédiaire de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent où le conseil occupe un siège et sera ravi de les accueillir avec les autres partenaires régionaux. ■





Panorama sur les activités environnementales du groupe ATENA - Volet informatique -

PAR MARIE DUCHESNE, ATENA

Depuis quelques années, le recyclage est entré dans nos habitudes parce qu'il répond, en partie, aux problèmes de surconsommation. Dans l'est du Québec, la préoccupation de protéger notre environnement est de plus en plus présente.

ATENA est une entreprise d'économie sociale qui offre une multitude de services dans la région du Bas-Saint-Laurent, dont un volet informatique. Recensons que le 29 novembre 2008, la coopérative a mis sur pied une collecte de matériel informatique. Au total, 15 tonnes de matériel ont été recueillies lors de cette vaste opération qui se déroulait en simultané à Amqui et Rimouski. Les équipements ont fait l'objet d'une mise à niveau par les techniciens de la coopérative et sont disponibles aux familles à faible revenu, aux étudiants, aux organismes communautaires de la région afin que ces derniers aient accès aux nouvelles technologies. ATENA souligne la participation de plus de 400 citoyens de Rimouski et de 50 citoyens d'Amqui ayant remis leur matériel informatique. Notons que dans la dernière année, environ 500 000 tonnes d'équipements informatiques ont été récupérées au Québec et qu'environ 6 % de ces appareils ont été recyclés. Malheureusement, près des deux tiers aboutissent dans un centre d'enfouissement.

Suite à cette récupération, les techniciens ont redonné une deuxième vie à environ 25 % du matériel qui, autrement, aurait dû être remis à l'Écocentre. Ainsi, nous croyons avoir diminué, à long terme, les coûts reliés aux gaz à effet de serre et au transport des matières recyclables de la Ville.

Dans le but de diminuer les déchets informatiques dans la région et d'accroître les matières recyclées, ATENA mène une étude de marché, en collaboration avec la CDR et Recyc-Québec. Cette étude vise à mettre sur pied une coopérative ou une boutique qui récupérera les déchets électroniques. L'objectif est de permettre la récupération de plus de 90 % du matériel informatique et, par la même occasion, de créer de l'emploi dans notre région.

Depuis la Grande Collecte, de grandes entreprises et institutions sont partenaires et font des dons d'ordinateurs. Nous démarchons auprès des différents ministères gouvernementaux de Rimouski afin d'obtenir leurs ordinateurs usagés. Ces ententes sont essentielles et nous permettront d'accroître nos activités.



© ATENA

Tout au long de l'année, ATENA récupère votre vieux matériel informatique et s'engage, pour plus de sécurité, à détruire toutes les données encore présentes sur le disque dur, offrant ainsi une garantie de confidentialité. Ce matériel est ensuite réinitialisé et un nouveau système d'exploitation est installé.

Nous acceptons le matériel suivant :

- Les ordinateurs Pentium III et plus
- Les écrans 17 pouces et plus
- Les imprimantes
- Les composants internes
- Les accessoires (clavier, souris, haut-parleur, etc.)

Nous n'acceptons pas le matériel suivant :

(Pour un fonctionnement optimal et compte tenu des exigences actuelles, nous sommes forcés de fixer un seuil minimum de performances.)

- PC de type Pentium 2 ou inférieur (< 450 Mhz)
- Moniteurs 15 pouces ou inférieur
- Imprimantes à aiguilles
- Palettes d'ordinateurs ne nous permettant pas de voir le contenu.

Concernant le matériel désuet, nous vous invitons à vous rendre à un Écocentre de votre MRC. Pour plus d'informations, contactez-nous au 418 722-8535. ■



L'herbicyclage, une avenue à explorer pour réduire les déchets municipaux

PAR MARC-EDDY JONATHAS, Écolo Vallée & Mitis



L'herbicyclage est une pratique horticole récente qui consiste, après la tonte du gazon et des plantes ornementales, à laisser les résidus se transformer sur place, au lieu de les disposer dans la poubelle. Partant du principe que tout résidu végétal se dégrade en libérant progressivement des nutriments dans le sol, eux-mêmes utiles aux plantes, l'herbicyclage constitue une des formes efficaces de valorisation des résidus de pelouse coupés.

Intégré dans la gestion des matières résiduelles, l'herbicyclage pourrait être une nouvelle voie de réduction des déchets résidentiels issus du jardinage ou de la tonte de pelouse. Rappelons que ces résidus composent près de 22% de la poubelle ménagère. Le premier groupe étant le carton comptant pour 29%. L'herbicyclage s'avère sans conteste un levier intéressant à partir duquel les municipalités pourront établir leur politique en vue de réduire le coût de la collecte et celui du traitement de leurs matières résiduelles. Il est temps que cette nouvelle avenue fasse l'objet d'une politique de gestion écoresponsable, aboutissant à des règlements qui interdiraient même tout dépôt de résidus de jardin ou de pelouse dans le bac vert. En attendant, les municipalités peuvent s'investir dans des campagnes de sensibilisation et de formation de leurs citoyens chaque été.

L'intérêt de mettre en œuvre de telles actions réside dans le fait que, de plus en plus, certaines MRC sont contraintes d'exporter leurs déchets vers d'autres sites d'enfouissement et les coûts y relatifs ne cessent d'augmenter. Il est inapproprié de collecter puis transporter des dizaines de tonnes de tontes de pelouse sur plus de 600 km quand celles-ci pourraient être transformées facilement et ce, sans des investissements économiques et techniques majeurs. Chaque citoyen soucieux de l'environnement notera que les résidus de tonte de pelouse sont de la matière organique qui se décompose et fournit un fertilisant utile à sa pelouse en place. Il retiendra aussi que cette pratique est recommandée parallèlement à son compostage résidentiel habituel. Cependant, il est déconseillé de composter les rognures de gazon à cause de certaines complications. Pratiquer l'herbicyclage implique de se procurer une tondeuse déchiqueteuse au lieu d'utiliser celle qui comporte un collecteur de résidus intégré. Somme toute, les bons gestes à poser de la part du citoyen dépendront de l'accent qu'aura mis la municipalité sur son nouveau mode de gestion des matières résiduelles.



Voici quelques conseils en bref sur la pratique d'herbicyclage :
(Tirés de *Pelouses sans pesticides. Coalition pour les alternatives aux pesticides*)

1. Tondez la pelouse aux 2-3 semaines et coupez à 7-8 cm de hauteur ;
2. Si vous avez une tondeuse avec sac, changez tout simplement sa lame pour une lame déchiqueteuse. À ce sujet, informez-vous auprès de votre quincaillerie ou de votre centre de jardin ;
3. Si vous disposez de compost mûri, appliquez-le sur la pelouse, il est un excellent fertilisant écologique ;
4. La première et la dernière coupe de la saison doivent être plus courtes ;
5. Inspectez régulièrement votre pelouse afin de déceler toute sécheresse localisée ou toutes attaques d'insectes ;
6. Maintenez le pH équilibré. ■



Impressions Soleil, Ici on recycle !

PAR CARL THOMASSIN,
Impressions Soleil, La Pocatière



Ginette Bureau PDG de Recyc-Québec et le Bernard Généreux
© Photographie par Marc Gilbert

Lors d'une cérémonie tenue à Saint-Hyacinthe, le 27 mai 2008, 61 établissements québécois se sont vu délivrés, des mains de la PDG de **RECYC-QUÉBEC**, madame Ginette Bureau, une attestation de performance reconnaissant les avancées concrètes en matière de gestion des matières résiduelles réalisées dans le cadre du programme **ICI ON RECYCLE !**

Inscrit à ce programme de reconnaissance depuis 2005, **IMPRESSIONS SOLEIL** est le seul établissement du Bas-Saint-Laurent et l'unique imprimeur au Québec à mériter cette distinction. Ayant obtenu la certification de niveau 3, soit le plus haut niveau de performance reconnu par **RECYC-QUÉBEC**, l'entreprise parvient à valoriser plus de 95% de ses résidus de production et offre à sa clientèle une gamme de papiers et de cartons de fibres recyclées à 100 % post consommation.

En plus de son siège social de La Pocatière, cet imprimeur commercial sur presse offset dispose aussi de places d'affaires à Québec, Rivière-du-Loup et Cabano, où, depuis 2006, plus d'une vingtaine d'employés oeuvre et partage avec les propriétaires Carl Thomassin et Bernard Généreux, une vision d'avenir et une expertise environnementale démontrant qu'il est possible d'imprimer des documents

de haute qualité, tout en respectant les principes du développement durable.

À l'heure où les perspectives de réchauffement planétaire obligent les établissements commerciaux, institutionnels et les industries à poser des gestes responsables, il est rassurant de savoir qu'il est toujours possible de produire des imprimés corporatifs, commerciaux ou spécialisés tout en respectant l'environnement. Il suffit de choisir un fournisseur accrédité par le programme **ICI ON RECYCLE !**

Rappelons que le programme **ICI ON RECYCLE !** a pour but de souligner les efforts des industries, commerces et institutions (ICI) qui ont implanté dans leur établissement des mesures permettant une gestion exemplaire des matières résiduelles dans le respect de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, 1998-2008*.

Pour rejoindre Impressions Soleil, La Pocatière :

Téléphone : (418) 856-4060

Courriel : genereux@lesimpressionssoleil.com

Site Internet : www.lesimpressionssoleil.com

Au moment de mettre sous presse, M. Bernard Généreux a été élu comme député fédéral dans Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup. ■

Les info-bulles «Saviez-vous que ...» de éco

Vos vieux objets périmés ou brisés encombrant votre maison ? Les jeter aux ordures n'est pas la solution. Les appareils électriques et électroniques, ainsi que le mobilier de maison, peuvent contenir des produits dangereux pour l'environnement. De plus, la majorité des matériaux dont ils sont constitués peuvent être recyclés.

Si les appareils sont en état de marche, les ventes de garage ou les dons à des organismes humanitaires, assureront leur réemploi. Dans le cas contraire, la reprise par le vendeur de l'appareil de remplacement ou les collectes de gros rebuts et les écocentres sont autant de solutions pour le recyclage de vos encombrants.

Informez-vous auprès de votre municipalité sur les services de collecte et les lieux de dépôt.



Le Cégep de Rimouski obtient le niveau **Excellence** de la certification **Cégep vert du Québec**

PAR BARBARA PELLETIER, Comité d'action
et de concertation en environnement



De gauche à droite : Barbara pelletier, Serge Lévesque,
Jérôme Normand, Laurence St-Denis et Janie-Claude Marchand

C'est lors du *Carrefour Cégep Vert du Québec 2009*, tenu à Trois-Rivières, le 28 mai dernier, que monsieur Serge Lévesque, président du Comité d'action et de concertation en environnement du Cégep de Rimouski et madame Barbara Pelletier, animatrice à la protection de l'environnement au Cégep de Rimouski, ont reçu la certification d'honneur, *Cégep Vert du Québec*, niveau *Excellence*.

La certification *Cégep Vert du Québec*, octroyée par l'organisme ENvironnement JEUnesse, est une reconnaissance annuelle qui touche l'ensemble de la communauté collégiale

et invite à la concertation, dans une perspective d'amélioration continue et de développement responsable et viable.

Cette année, les principales actions menées par le Comité d'action et de concertation en environnement du Cégep de Rimouski ont été inspirées par le désir d'atteindre le niveau *Excellence* de certification. Cette volonté, reflétant l'amélioration continue en matière de gestion environnementale, est le point culminant de cette démarche institutionnelle évolutive.

Précisons que parmi les trente-huit cégeps et collèges certifiés, seulement sept d'entre eux ont reçu le niveau *Excellence* qui constitue le degré le plus élevé du programme de certification d'ENvironnement JEUnesse.

Pour nous joindre : 418 723-1880, poste 2548
environnement@cegep-rimouski.qc.ca ■

Les info-bulles «Saviez-vous que ...» de éco

Au Québec, en 2006, environ 523 000 tonnes de résidus plastique ont été générées et, sur ce nombre, seulement 104 172 tonnes ont été récupérées, ce qui représente un taux de récupération d'à peine 20%.

Le principe des **3R**, appliqué dans l'ordre, est la meilleure méthode pour gérer nos résidus de plastique de façon responsable.

Afin de profiter des avantages présentés par ce type d'emballage, tout en diminuant ses impacts sur l'environnement, il est recommandé, en premier lieu de **Réduire**, en achetant des produits non emballés ou en vrac.

En second lieu, de **Réutiliser**, en donnant une deuxième vie aux contenants de plastique.

Enfin, de **Recycler**, en mettant les résidus de plastique à la récupération.

- DOSSIER -

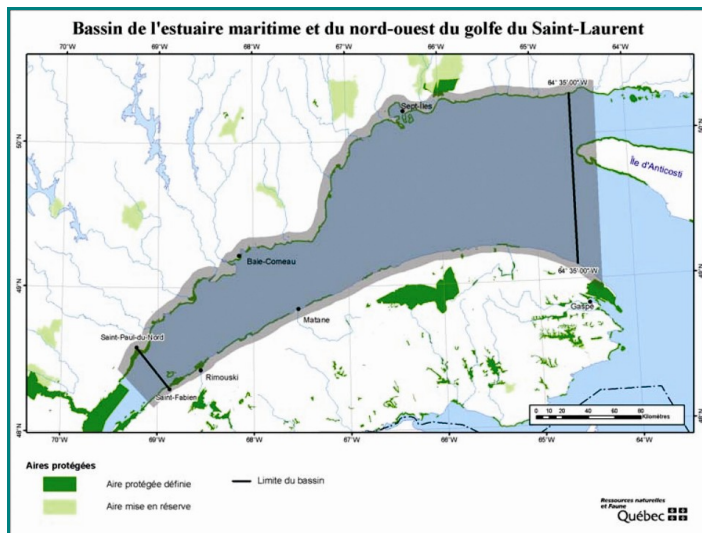
HYDROCARBURES dans le Saint-Laurent : troquer l'or bleu pour brûler l'or noir ?

PAR CATHERINE BÉLAND,

Conseil régional de l'environnement du Bas Saint-Laurent

Le 27 juillet dernier, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) annonçait la mise en œuvre d'un programme d'évaluations environnementales stratégiques (ÉES) sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures en milieu marin. La première des quatre ÉES se tiendra cet automne et touchera directement le Bas-Saint-Laurent. En effet, la zone d'étude couvre le territoire compris entre Saint-Fabien et Grande-Vallée, sur la rive sud du fleuve, ainsi que de Saint-Paul-du-Nord à Magpie, sur la rive nord. Elle couvre évidemment toute la zone de l'estuaire entre les deux rives.

Exploration dans le Saint-Laurent



Cette annonce n'a, en soi, rien de surprenant, si l'on s'attarde à l'historique du dossier. Entre les années 1960 et 1980, environ 33 000 km de levés sismiques ont été réalisés dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

Après une période d'abandon, la fin des années 1990 voit naître un regain d'intérêt pour le développement de la filière hydrocarbures.

En 1998, Corridor Resources Inc. mandate Geophysical Services Incorporated (GSI) pour la réalisation de 800 km de levés à environ 80 km au large des côtes des Îles-de-la-Madeleine, au-dessus d'une structure connue sous le nom d'Old-Harry. Un permis est délivré par le MRNF et les levés sont effectués, sans évaluation des impacts sur l'environnement. En 2002, signe de l'intérêt renouvelé pour la filière, une division Pétrole et gaz est créée au sein d'Hydro-Québec. La société d'État entend alors s'associer à des partenaires privés pour l'exploration et l'éventuelle exploitation des hydrocarbures en milieu marin. Déjà, une entente a été conclue avec Corridor Resources Inc., dans le cadre de l'exploitation d'Old-Harry.

Levés sismiques sous enquête

C'est sans compter sur la vigilance des citoyens des régions concernées. Les décisions du gouvernement dans ce dossier soulèvent de grandes inquiétudes au sein de la population, particulièrement parmi les pêcheurs, les écologistes et les croisiéristes. Le gouvernement choisit donc de former un comité d'experts, mandaté pour faire la lumière sur les impacts des levés sismiques, tant au plan environnemental que social et économique. Le comité réalise son mandat entre décembre 2003 et février 2004. Puis, en mars 2004, le ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, mandate le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), afin qu'il tienne une audience sur les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, avec comme base, le rapport du comité d'experts.

Lors de l'audience, 66 mémoires sont déposés, dont celui du conseil de l'environnement. De ce nombre, 3 seulement appuient le développement de la filière hydrocarbures. TOUS les autres mémoires sont opposés à ce développement ou du moins s'en disent très préoccupés, qu'ils émanent de simples citoyens, d'entreprises, d'élus ou de groupes sociaux. Faisant écho à ces préoccupations, le rapport du BAPE juge prématuré d'accorder des permis d'exploration sismique, dans la mesure où les





impacts sur la biodiversité sont peu ou mal connus et où la réglementation est lacunaire. Il recommande aussi une évaluation stratégique du développement de la filière, portant sur les enjeux environnementaux, sociaux et économiques. Face à ces conclusions, le gouvernement impose un moratoire sur les activités d'exploration pétrolière et gazière en milieu marin.

Une nouvelle stratégie énergétique

En 2006, la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* est adoptée. On retrouve, parmi les orientations de la stratégie, « Consolider et diversifier les approvisionnements en pétrole et en gaz naturel ». La concrétisation de cette orientation passe d'abord par la « [mise] en valeur [des] ressources pétrolières et gazières du Québec » (MRNF, 2009). Le gouvernement annonce ses couleurs. Dans le même temps, la division Hydro-Québec Pétrole et gaz s'étiole et est graduellement abandonnée (La Presse, 20 septembre 2006). Avec l'abandon de sa division, la société d'État laisse le développement de la filière hydrocarbures aux bons soins du privé, comme le démontre le silence du *Plan stratégique 2009-2013* d'Hydro-Québec au sujet des hydrocarbures.

C'est aussi au privé que le gouvernement laissera le soin de mener l'évaluation stratégique recommandée par le BAPE, puisque c'est la firme d'ingénierie AECOM-Tecslut qui en assurera le déroulement.

Des enjeux toujours d'actualité

Les hydrocarbures, une ressource non renouvelable

Cinq ans après le tollé initial, les enjeux soulevés par les opposants au projet sont toujours d'actualité, certains plus que jamais. Dans un contexte où la lutte aux changements climatiques et la recherche d'un développement durable définissent de plus en plus les choix des nations, l'investissement collectif dans la filière hydrocarbures, une ressource non renouvelable, semble de moins en moins justifié.

De nombreux groupes élèvent la voix pour demander au gouvernement de viser l'indépendance au pétrole et le développement d'énergies vertes et renouvelables. Ils demandent aussi le respect des engagements vis-à-vis

du processus de Kyoto, et un virage marqué vers les objectifs de l'« après Kyoto », soit une réduction de 25 à 40 % des émissions de gaz à effet de serre, d'ici 2020. Le Québec dispose de nombreux outils pour atteindre cette indépendance au pétrole, que ce soit l'accroissement de l'efficacité énergétique ou le développement de transports électriques. Des investissements majeurs doivent être faits en ce sens.

Des choix éclairés nécessitent des informations de qualité, incluant une caractérisation sérieuse de la filière hydrocarbures et une comparaison avec d'autres filières énergétiques potentielles, dont l'efficacité énergétique (aussi appelée « négawatts »). Cette caractérisation doit inclure les coûts et bénéfices réels des hydrocarbures, y compris ceux découlant des impacts sociaux et environnementaux. Un tel exercice permettrait d'évaluer si l'exploitation des hydrocarbures du Saint-Laurent est réellement la clé du développement des régions côtières, comme certains le prétendent.

Protéger les écosystèmes marins

Il s'agit également de protéger les emplois déjà établis qui dépendent d'un écosystème marin en santé. La zone d'étude est reconnue comme étant biologiquement très riche et a été désignée « Zone d'importance écologique et biologique » par le ministère de Pêches et Océans (MPO). Dans les mots mêmes du MPO, l'estuaire est « le moteur de l'écosystème » (MPO, 2007). On y retrouve les plus grandes concentrations de juvéniles de diverses espèces de poissons, y compris des espèces commerciales. C'est aussi dans ces eaux que viennent se nourrir de nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères marins. Les berges de l'estuaire, protégées en certains endroits, abritent une flore diversifiée et servent de refuge à une multitude d'oiseaux migrateurs.

Plusieurs espèces de l'estuaire sont menacées par la disparition de leur habitat, par la pollution et par le bruit. Malgré ces menaces existantes, certaines connaissances manquent encore sur l'état général de l'écosystème, ainsi que sur les zones critiques pour la survie des espèces menacées et la préservation de la biodiversité, bien que les scientifiques disposent de plusieurs indications.

Le bruit menace les géants



© Kelly Houle, NOAA

Le Rorqual bleu de l'Atlantique Nord-Ouest a été désigné en voie de disparition au Canada, en 2002. L'objectif du programme de rétablissement publié cette année ? Sauver les 250 rorquals bleus restants et ramener la population à un niveau viable de 1 000 individus matures.

Le programme mentionne que les zones critiques à la survie de l'espèce sont toujours mal connues. On sait toutefois qu'elles incluent l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, que certains rorquals fréquentent à l'année. La principale menace à la survie des rorquals bleus : le bruit sous-marin.

Le manque de connaissances quant aux impacts de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures, de même que l'absence de zones de protection marines, ont tous deux été relevés par le BAPE. Ce dernier recommandait d'ailleurs que ces lacunes soient comblées avant la levée du moratoire sur l'exploration pétrolière et gazière. Cela n'a pas été fait. Si de nombreux efforts d'assainissement et de gestion intégrée ont été consentis depuis la mise en œuvre du *Plan Saint-Laurent*, la lutte pour un fleuve en santé est loin d'être gagnée.

Il importe donc d'éviter le développement de nouvelles activités dont les impacts réduiraient à néant toutes les améliorations apportées.



© Environnement Canada, 2004

En 2004, le MPO annonçait son projet de zone de protection marine (ZPM) pour l'estuaire du Saint-Laurent, « pour la conservation et la protection de ce joyau du patrimoine naturel mondial qu'est l'estuaire du Saint-Laurent ». Complémentaire au Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, la ZPM correspondrait à l'aire de répartition estivale du Béluga, ainsi qu'à plusieurs sites de fréquentation du Phoque commun et d'alimentation du Rorqual bleu.

Voici les raisons évoquées pour la mise en place de la ZPM :

- la richesse des mammifères marins et la présence de nombreuses espèces en péril;
- l'importance de l'estuaire comme garde-manger à de nombreuses espèces migratrices de l'Atlantique Nord;
- les fortes pressions liées aux activités humaines qui s'exercent dans l'estuaire;
- l'insuffisance des mesures de protection (incluant les lois et règlements), des efforts et des effectifs en place pour protéger les mammifères marins dans l'estuaire.

Le projet est toujours sur la glace, en l'absence d'entente entre Québec et Ottawa.

Des risques importants pour un milieu vulnérable

L'efficacité des mesures d'atténuation proposées par la filière hydrocarbures reste à démontrer et les risques d'accidents sont bien réels. Selon Environnement Canada (2009), 150 à 200 déversements se produisent annuellement dans le Saint-Laurent, et c'est le transport



de produits pétroliers et chimiques qui pose les risques les plus graves, entre autres, par la persistance de leurs effets négatifs dans l'écosystème. L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent abritent une faune et une flore uniques au Québec, et le caractère semi fermé de ces milieux les rend encore plus vulnérables en cas d'accidents.

Par ailleurs, la faiblesse de la législation encadrant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures a aussi été soulignée par le BAPE, et identifiée comme une lacune à combler. En effet, la *Loi sur les mines*, qui régit ces activités, applique encore le principe du « free mining », qui accorde préséance à l'exploration et à l'exploitation minière, pétrolière et gazière sur toute autre forme d'utilisation du territoire. Cette législation rend pratiquement impossible une réelle gestion intégrée des ressources et empêche la concertation entre les acteurs, en mettant les mines et les hydrocarbures au-dessus des autres ressources ou activités.

La *Loi sur les mines* et son application par le MRNF ont aussi été sévèrement critiquées par le Vérificateur général du Québec, entre autres au sujet du suivi environnemental largement insuffisant et sans coordination avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. En l'absence de modifications importantes à la législation actuelle, il semble que le cadre réglementaire en place soit toujours inapte à protéger l'intégrité des écosystèmes et le milieu de vie des populations de l'estuaire tout en assurant le développement de la filière hydrocarbures. Enfin, dans la mesure où certaines composantes du milieu marin sont de juridiction fédérale, il semble d'autant plus important que ce palier de gouvernement s'implique davantage dans le processus d'ÉES.

En conclusion...

« Tant et aussi longtemps que la société dépendra des produits pétroliers, les déversements poseront un risque sérieux. »

(Environnement Canada 2005)

Références

- BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (2004). *Les enjeux liés aux levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*. Rapport d'enquête et d'audience publique 193, Québec, 142 p.
- ENVIRONNEMENT CANADA (2005). *Les déversements d'hydrocarbures : le nettoyage des dégâts*. EnviroZine, numéro 50, 13 janvier 2005. www.ec.gc.ca/EnviroZine/french/issues/50/feature2_f.cfm
- ENVIRONNEMENT CANADA (2009). *Plan d'intervention d'urgence (PIU), déversements d'hydrocarbures*. Consulté le 2 septembre 2009. www.qc.ec.gc.ca/faune/faune/html/piu_pourquoi_f.html
- LA PRESSE (2006). *Départs à la division Pétrole et gaz d'Hydro*. Article d'Hélène Baril publié dans La Presse Affaires, 20 septembre 2006.
- MINISTÈRE DE PÊCHES ET OCÉANS (2004). *Le projet de zone de protection marine Estuaire du Saint-Laurent*. Consulté le 21 août 2009. www.qc.dfo-mpo.gc.ca/ZPMEstuaire/fr/proj.asp
- MINISTÈRE DE PÊCHES ET OCÉANS (2007). *Zones d'importance écologique et biologique (ZIEB) de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent : identification et caractérisation*. Secrétariat Canadien de consultation scientifique du MPO, avis scientifique 2007/016.
- MINISTÈRE DE PÊCHES ET OCÉANS (2009). *Programme de rétablissement du rorqual bleu (*Balaenoptera musculus*), population de l'Atlantique Nord-Ouest au Canada [PROPOSITION]*. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Québec, vi + 64 p.
- MINISTÈRES DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2009). *Pétrole et gaz naturel : les priorités d'action*. Consulté le 21 août 2009. www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/petrole-gaz/index.jsp
- MINISTÈRES DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2009). *Bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du golfe du Saint-Laurent (carte)*. Consulté le 27 août 2009. www.ees.gouv.qc.ca ■



AGRICULTURE

Révision du Règlement sur les exploitations agricoles :

**le Conseil de l'environnement
demande une plus grande
protection de l'eau et des rives**

PAR LUCE BALTHAZAR,
Conseil régional de l'environnement



© CREBSL

Dans le cadre de la révision du *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA), le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent identifie comme enjeu environnemental prioritaire, la diminution de l'impact de l'agriculture sur les cours d'eau. La protection riveraine a diminué drastiquement au fil des versions successives du REA, en dépit des rôles essentiels joués par la bande riveraine dans le maintien de la biodiversité et la préservation des écosystèmes. Contrairement à nos espoirs et en dépit de l'actuelle crise des cyanobactéries, la dernière version du REA ne propose pas un ajustement significatif à la hausse de la protection des rives. Alors que la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* recommande le maintien d'une bande riveraine naturelle de 10 ou 15 m, les exigences réglementaires demeurent à 3 m en milieu agricole. Au vu de l'importance de la bande riveraine, en particulier aux plans de la qualité de l'eau et de la protection de la biodiversité, la disposition de la politique devrait aussi s'appliquer en milieu agricole.

Par ailleurs, dans le contexte bas-laurentien et en regard du type d'agriculture qui s'y pratique, la priorité est accordée au respect d'une capacité de support des rivières à l'échelle des bassins versants, avec la mesure du phosphore (seuil d'eutrophisation) comme indicateur privilégié des effets de l'agriculture sur le

territoire. Cette notion de capacité de support délimite un seuil maximal au-delà duquel les pressions exercées sur le milieu ne sont plus tolérables, compromettant même la viabilité de l'agriculture.

Avec la demande de l'extension du réseau de suivi de l'état des cours d'eau dans la zone agricole du Bas-Saint-Laurent, l'établissement d'un seuil maximal visant à respecter la capacité de support des milieux représente la demande majeure du conseil dans le dossier agricole, l'objectif étant d'éviter de reproduire de nouvelles régions aux prises avec des surplus ou des bassins versants dégradés.

Bassins versants dégradés et stockage des déjections animales

À proximité de la zone agricole intensive, soit dans les MRC de Kamouraska, de Rivière-du-Loup, de Témiscouata et des Basques, le suivi des principales rivières est nécessaire pour connaître leur teneur réelle en phosphore et leur état de dégradation. En 2006, une étude, réalisée par le conseil de l'environnement, portant sur la capacité de support des 24 principaux cours d'eau ayant embouchure dans le Saint-Laurent et drainant des bassins versants de plus de 10 km², révèle que pour 21 des 24 rivières, la capacité de support serait déjà dépassée. Cette étude est basée sur une méthodologie du MDDEP et a été validée par ce même ministère.

En plus de mettre en place le suivi sur de nouveaux cours d'eau, le conseil de l'environnement est également d'avis que le MDDEP reprenne l'échantillonnage interrompu sur trois rivières de la région, soit les rivières du Bic, du Sud-Ouest et de Saint-Jean. Ces deux dernières rivières démontrent pourtant des valeurs d'indice de qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau (IQBP) qualifiées respectivement de douteuse et de très mauvaise, selon la *Banque de données sur la qualité du milieu aquatique* du MDDEP.

Enfin, le conseil de l'environnement juge préoccupants les allègements réglementaires pour le stockage en amas de fumier solide dans un champ cultivé, puisque ce mode de stockage non étanche induit un risque réel de contamination, non seulement des eaux de surface, mais également des eaux souterraines. De plus, cela envoie un mauvais signal aux producteurs agricoles ainsi qu'à la population, alors que l'on exigeait depuis des années que les déjections animales soient entreposées dans des structures étanches. Le texte complet de l'avis ainsi que l'étude sur les cours d'eau de la région sont disponibles sur le site Internet du conseil, au www.crebsl.com. ■





PAR JULIE HUET ,
Conseil régional de l'environnement

Organisme à but non lucratif (OBNL), *Paniers d'ici* a pour mission de favoriser, par l'intermédiaire d'un site Internet, l'accès aux produits agroalimentaires du Bas-Saint-Laurent, afin de mettre en lien les producteurs et les consommateurs de la région. *Paniers d'ici* offre plusieurs produits locaux de qualité provenant des agriculteurs et des transformateurs, qu'il s'agisse de fruits, de légumes de saison, de viande, de fromages et d'autres produits tels confitures, coulis, tartinades, miel, etc. *Paniers d'ici* offre par ailleurs du savon, des shampoings, etc.

Cette entreprise fonctionne essentiellement grâce aux efforts d'une équipe composée d'un coordonnateur et de quelques bénévoles très impliqués dans l'organisme. Actuellement, l'équipe travaille à recruter des bénévoles afin de constituer une liste, et souhaite, après cinq années d'opérations, avoir à son actif 500 consommateurs membres. Présentement, *Paniers d'ici* compte 174 consommateurs et 16 producteurs membres auxquels s'ajouteront bientôt 3 autres producteurs. Pour plus de détails, le public peut se rendre sur le site www.paniersdici.com.

Première initiative du genre au Bas-Saint-Laurent, *Paniers d'ici* permet aux agriculteurs et aux artisans de la région de vendre leurs produits, en ligne, durant toute l'année.

Une telle expérience a le mérite de limiter les coûts de transport et de pollution, tout en encourageant l'économie régionale. De plus, les membres doivent apporter leurs propres sacs et contenants réutilisables lors de la cueillette des paniers. En effet, une des priorités de l'entreprise est de favoriser l'accès aux produits locaux et issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement.

Il est important de souligner que le 1^{er} mai 2009, à Rivière-du-Loup, *Paniers d'ici* a remporté le premier prix du 11^e Concours québécois en entrepreneuriat dans la catégorie « Économie sociale » au volet régional et était également finaliste pour le volet national du concours. Les trois membres du conseil d'administration, constitué de madame Julie Veilleux, présidente, madame Caroline St-Pierre, vice présidente et madame Suzanne Béland, administratrice, étaient présents.

Selon les responsables de l'organisme, les trois premiers mois se sont bien déroulés. Les objectifs en termes de nombre de consommateurs inscrits et de nombre de commandes sont atteints. Étant en démarrage, plusieurs ajustements ont été nécessaires. D'ailleurs, les membres tiennent à remercier les producteurs et les consommateurs pour leur patience et leur grande fidélité.

Pour plus d'informations sur l'organisme, visitez le www.paniersdici.com ou, pour rejoindre le coordonnateur, vous pouvez écrire à info@paniersdici.com. ■



Plan d'action régional sur les algues bleu-vert : bilan de la première année

PAR CATHERINE BÉLAND,
Conseil régional de l'environnement

En 2008, de nombreux intervenants du Bas-Saint-Laurent se sont réunis afin de rédiger un *Plan d'action régional sur les algues bleu-vert*. La mise en œuvre du plan a été confiée à un comité directeur, formé du conseil de l'environnement, de la Conférence régionale des élus (CRÉ), des quatre organismes de Bassin versant du territoire et de la Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata (SARMLT). Le financement des actions a été principalement assuré par la CRÉ, avec la contribution des autres membres du comité.

De multiples actions ont été mises en œuvre lors de la première phase du plan qui s'est déroulée entre avril et septembre 2009. Afin d'encourager la formation d'associations de riverains, un article et un dépliant destinés au monde municipal et aux intervenants du milieu ont été produits et distribués. La présentation d'un atelier et la tenue d'un kiosque à l'Echofête, en collaboration avec le Conseil de bassin de la rivière Rimouski, ont permis d'informer et de sensibiliser la population à la problématique de l'eutrophisation. Cet atelier est disponible à tous les intervenants du milieu. Avec les organismes Bassin versant et la SARMLT, des représentations du film « Nos lacs sous la surface » ont également été organisées. Ce documentaire percutant a ouvert la porte à des discussions animées et a contribué à la réflexion sur l'implication des citoyens dans la lutte aux algues bleu-vert. D'autres représentations du film sont prévues pour l'automne.



© Héloïse Drouin, Conseil de bassin de la rivière Rimouski
Atelier donné lors de l'Echofête



Plusieurs autres mesures ont été initiées et se poursuivront lors de la deuxième phase du plan, qui a débuté en octobre. Un portail Internet est présentement en ligne, dans le but de fournir une information régionalisée aux citoyens. De belles collaborations avec le milieu municipal sont à venir, au plan de la protection des rives, de l'aménagement durable autour des plans d'eau et du suivi des installations septiques. Des projets sont également à l'agenda concernant la gestion écologique des fossés, la caractérisation des plans d'eau et la cartographie des lacs susceptibles d'être touchés par des fleurs d'eau. Pour plus d'informations, consultez le plan d'action, disponible sur le site Internet du conseil. ■

Façonner des communautés résilientes aux risques en milieu côtier

PAR MICHEL LAJOIE, Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire



© Municipalité de Sainte-Luce, 15 et 16 octobre 2005

Actuellement, les effets des changements climatiques sont surtout visibles sur la zone côtière, là où les impacts sont les plus remarquables et surtout, les plus remarquables. On retrouve plusieurs exemples probants de ce constat : altération et destruction des infrastructures techniques (route, voie ferrée, quai, etc.), perte d'habitats, érosion, intrusion d'eau salée dans les puits, entre autres problèmes.

Le secteur de l'estuaire du Saint-Laurent est de plus en plus à risque face à l'érosion côtière, les inondations et les glissements de terrain. Ces événements entraînent des impacts, non seulement sur les habitations, les routes, et l'environnement, mais peuvent avoir des conséquences graves sur les communautés côtières qui doivent faire face à ces menaces quotidiennement ou lors de tempêtes : stress, perte d'usage, destruction de biens, relocalisation, conflits, etc. Dans ce contexte, et afin de façonner des communautés plus résilientes face aux risques en milieu côtier, le Comité ZIP, entreprendra dès l'automne, une série d'ateliers dans les MRC de la Mitis et de Matane, afin de présenter la situation actuelle des risques côtiers sur le territoire, les responsabilités des citoyens et les options d'adaptations possibles.

Nous espérons que cette amorce permettra, éventuellement, la conception d'un plan directeur de la zone côtière présentant les diverses orientations générales

en matière de développement, d'aménagement et de gestion du littoral et de l'élaboration future de propositions d'interventions préventives et de protection. Face aux effets des changements climatiques, l'approche doit être intégrée et tenir compte de l'ensemble des facteurs et des acteurs impliqués. La zone côtière est la portion la plus densément peuplée de la région. De plus, la majorité de la population québécoise s'est établie historiquement le long du fleuve Saint-Laurent et cette occupation du territoire perdure toujours.



© Municipalité de Sainte-Luce, 15 et 16 octobre 2005

Aujourd'hui, on observe une demande de plus en plus importante, avec une population vieillissante en quête d'espace de villégiature. Considérant le littoral dans une approche globale, la zone côtière comporte trois aspects cruciaux : biogéographiques, humain et réglementaire. Le littoral n'est pas que géographique ou biologique, mais il comporte une grande composante humaine, ce qui en fait un écosystème mobile et dynamique, avec une composante identitaire forte, où l'on retrouve des réseaux, des usages et des acteurs. D'où l'importance d'établir une approche intégrée.

Lieu privilégié, le littoral constitue un environnement de détente et de loisirs, mais l'accroissement de la population, la concentration le long du littoral, l'augmentation des surfaces imperméables, la disparition de zones humides, la construction en zones inondables, sont des facteurs qui rendent les populations de plus en plus vulnérables face aux phénomènes extrêmes. Dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, certains estiment que l'impact financier de l'érosion côtière se chiffrerait à plus d'un milliard de dollars pour les 25 prochaines années.

Des taux de reculs moyens variant généralement entre 0,5 et 2 m/an ont été enregistrés sur les rives de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Les valeurs moyennes maximales enregistrées

sont généralement associées à des marais côtiers. Dans le contexte de changements climatiques et selon plusieurs chercheurs, ce phénomène devrait prendre de l'ampleur. En effet, ces changements climatiques entraîneraient une augmentation d'événements extrêmes tels que les tempêtes, les pluies diluviennes, mais aussi une hausse du niveau marin par dilatation thermique et une diminution de la couverture des glaces littorales exposant les rives aux tempêtes hivernales.

Les MRC de La Mitis et de Matane sont particulièrement vulnérables à ce phénomène. Le taux de recul de ce territoire, pouvant atteindre plusieurs mètres, est le plus élevé de tout le territoire du comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire. Paradoxalement, la zone côtière de ces deux MRC connaît un essor domiciliaire important. Les habitats sensibles y sont majoritairement représentés par plusieurs habitats dont des milieux humides (marais, herbier de zostère marine), de grandes plages de gravier pour la fraie du capelan, la présence de nombreuses espèces halieutiques (éperlan, hareng, saumon), attirant de surcroît une foule d'oiseaux aquatiques. Les citoyens et les gestionnaires constatent la progression du phénomène et ses dégâts sur leur territoire, donnant lieu à l'établissement de structures de protection, le plus souvent improvisées et inefficaces, affectant les habitats côtiers et le paysage.

Ce projet est réalisé, en partie, grâce à la contribution du programme Interactions communautaires. Le financement de ce programme, conjoint au Plan Saint-Laurent pour un développement durable, est partagé entre Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. ■

Une avancée pour les chalets reculés !

PAR MARIE-LINE GAGNÉ, RNCREQ



Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ), avec l'aide du programme Action climat du fonds d'action Québécois pour le développement durable (FAQDD), a lancé en juin dernier son tout nouveau *Guide des énergies renouvelables pour les chalets et lieux de villégiature*.

Ce guide s'adresse avant tout aux propriétaires d'habitations en milieu isolé, c'est-à-dire qui ne sont pas reliées au réseau public d'électricité. Il permet de faire un survol des nouvelles technologies d'énergie renouvelable : énergie photovoltaïque (panneaux solaires) et énergie éolienne tout en expliquant leur fonctionnement de base, les utilisations possibles ainsi que les avantages et inconvénients de chaque système. Plusieurs tableaux comparatifs et une grille d'évaluation faciliteront les usagers dans le choix d'un système adéquat et convenant le mieux à leurs besoins. Le guide présente aussi des témoignages de personnes qui ont déjà opté pour ce genre de système.

Le Québec compte environ 40 000 chalets et lieux de villégiature non reliés au réseau public d'électricité. Ces habitations assurent leurs besoins en énergie majoritairement grâce aux énergies fossiles comme le diesel, le gaz propane et le mazout qui participent à la production de gaz à effet de serre et d'autres polluants atmosphériques. Le guide des énergies renouvelables apporte donc des alternatives en systèmes d'énergies qui présentent beaucoup moins de risques environnementaux et moins de risques également pour la sécurité des occupants.

Le guide ne vient pas seul ! Il est accompagné de son site Internet : www.guide-er.org. Ce site est un complément du guide et offre aux usagers des fiches-conseils pratiques pour réduire les impacts environnementaux des séjours en milieux usagers ainsi qu'une grille de calcul interactive qui permet une évaluation précise des besoins réels en électricité afin de faciliter le choix d'une technologie d'énergie renouvelable. Il est possible de télécharger gratuitement le guide dans la section téléchargement du site.

Le RNCREQ organisera bientôt à travers le Québec des ateliers sur l'usage du guide.

Trois façons d'obtenir le guide :

1. Le télécharger via le site Internet www.guide-er.org ou www.crebsl.com
2. Communiquer avec le Conseil régional de l'environnement du Bas-St-Laurent, au 418 721-5711
3. Communiquer avec le RNCREQ, au 514 861-7022, poste 24. ■



Ajout à nos connaissances sur les oiseaux en péril dans la Réserve de Matane

MARGARET KRAENZEL,

Comité pour l'établissement d'une aire protégée dans les Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane

Durant la semaine du 22 juin 2009, une équipe d'ornithologues a scruté les forêts et les lacs des sommets des Chic-Chocs, dans la Réserve faunique, afin de repérer la Grive de Bicknell et le Garrot d'Islande, deux espèces aviaires en péril, qui nichent potentiellement sur ce territoire.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPA) et la province de la Nouvelle-Écosse, ont inscrit sur leurs listes la Grive de Bicknell comme espèce préoccupante, qui possède des caractéristiques la rendant particulièrement vulnérable aux activités anthropiques (des humains) de même qu'aux phénomènes naturels. Aux États-Unis, la Grive de Bicknell a été nommée espèce aviaire de première priorité, (*Informations tirées de la fiche de la Grive de Bicknell de la série Faune et flore du pays du Service canadien de la faune*). Ce petit oiseau est très discret et est habituellement détecté et identifié par son chant uniquement.



© Louis Fradette

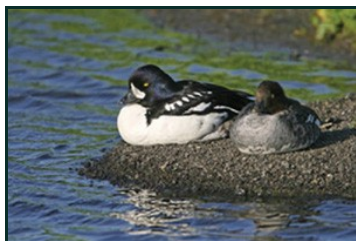
Notre inventaire, organisé par l'ornithologue, monsieur Pierre Fradette, coordonnateur du programme SOS POP, qui recueille des données sur les espèces aviaires en péril au Québec, a permis d'observer et même de photographier la Grive de Bicknell sur plusieurs sommets des Chic-Chocs de la

Réserve faunique de Matane, incluant le Mont Blanc, le Mont Pointu et le Mont Bayfield. L'équipe a documenté pas moins de 15 individus différents ! Monsieur Fradette a travaillé avec d'autres ornithologues, bénévoles, incluant son frère, Louis Fradette, et monsieur Daniel Bélanger, qui font partie du Comité pour l'établissement d'une aire protégée et monsieur Jean Munro, ornithologue basé à Rimouski. Lors des recherches pour cette grive, messieurs Louis Fradette et

Jean Munro ont également observé un Faucon pèlerin sur le Mont Blanc, autre espèce figurant sur la Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables du Québec. De plus, monsieur Pierre Fradette a observé plusieurs spécimens de la Paruline du Canada et de la Moucherolle à ventre jaune à l'Ouest du Lac Matane. Ces espèces ont un statut international de préoccupation mineure, désignées par le IUCN (International Union for Conservation of Nature).

Un biologiste de l'UQAR, monsieur Jean-François Ouellet, a également pris part à cet inventaire de terrain et s'est rendu à l'extrémité est du territoire ciblé par le projet d'aire protégée, aux alentours de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs et des Monts Matawees et Coleman. Son but : observer le Garrot d'Islande (ou Garrot de Barrow) en période de nidification.

Au Québec, le Garrot d'Islande est beaucoup plus rare que son proche parent le Garrot à œil d'or, qui lui, se reproduit à peu près dans toutes les régions du sud de la province. Non seulement la petite population du Garrot d'Islande, qui hivernent au Québec, est très vulnérable (à l'échelle du pays, cette espèce a le statut de préoccupante, désignée par la COSEPAQ), mais certains inventaires laissent croire qu'elle pourrait être en déclin. Le nombre de garrots recensés en hiver dans l'estuaire du Saint-Laurent pourrait avoir chuté d'environ 35% depuis une quinzaine d'années. Dans l'est de l'Amérique du Nord, l'aire de nidification du Garrot d'Islande est longtemps demeurée une énigme chez les biologistes. Elle a été finalement découverte durant les années 1990. Toutes les observations de nidifications situées à l'est des Montagnes Rocheuses étaient regroupées, au Québec, en forêt boréale, sur la rive nord de l'estuaire du St-Laurent entre, approximativement, le Saguenay et la Minganie, (source : fiche du site Internet du Service Canadien de la Faune).



© Alain Jouffray

Lors de cet inventaire, monsieur Ouellet a eu l'occasion d'observer des Garrots d'Islande (un mâle et une femelle adultes) aux lacs Bardey et Coleman ! La date de l'observation suggère très fortement que l'espèce niche sur le territoire. Conséquemment, on peut affirmer qu'il y a présence de cette espèce sur le territoire ciblé par le projet d'aire protégée. Monsieur Ouellet affirme que la gestion de ce paysage doit maintenant tenir compte de cette espèce en péril.

Les observations de ces espèces en péril viennent étoffer le dossier et encourager les membres du Comité pour l'établissement d'une aire protégée dans les Chic-Chocs de la Réserve faunique de Matane. ■



CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009

Membres du conseil exécutif

- Président, Gaëtan Malenfant, *Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand Portage (CRIE)*
- Vice-Président, Éric Bélanger, *Centre de formation et d'extension en foresterie de l'Est-du-Québec (CFOR)*
- Trésorière, Pierrette Dupont, *Récupération de la Péninsule inc.*
- Secrétaire, Jean Bachand, *Société de conservation de la Baie de l'Isle-Verte*
- Officier, Robert Savoie

Autres membres du conseil d'administration

- Guy Ahier, *Groupe UNI-VERT de Matane*
- Armor Dufour, *Société d'aménagement de la rivière Madawaska et du lac Témiscouata (SARMLT)*
- Guy Frigon, *Communauté autochtone (CAGG)*
- Marc-Eddy Jonathas, *Écolo-Vallée et Mitis*
- Karine Malenfant, *Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (CO-ÉCO)*
- Jean-François Girard, *membre individuel*

Fiche d'adhésion

Oui, j'appuie la promotion du développement durable dans le Bas Saint-Laurent et je deviens membre du Conseil régional de l'environnement.

Membre individuel (selon ressources) ☐ 5 \$ ☐ 10 \$ Organisme (selon ressources) ☐ 10 \$ ☐ 25 \$ ☐ Don

Nom : _____

Nom d'un(e) représentant(e) : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____ Courriel : _____

Retournez à : CREBSL, 88 rue Saint-Germain Ouest, bureau 104, Rimouski Qc G5L 4B5